
LA NORME DANS LES MÉDIAS

Daniel Raunet*

Est-ce la faute aux médias?

La télévision et l'école. Quand les gens se plaignent de la qualité de la langue, ces deux noms viennent immédiatement aux lèvres. Pour ne parler que du premier de ces boucs émissaires, je dirais qu'il est inutile de s'en prendre aux journalistes. Comme tout le monde, ils sont passés par l'école et, quand on y regarde de près, ils ne sont ni meilleurs ni pires que la plupart de ceux de leurs concitoyens qui ont franchi les portes de l'enseignement supérieur. On pourrait, pour parodier le raisonnement simpliste des néo-libéraux, ajouter qu'ils sont soumis aux lois du marché et que si leur clientèle ne les trouvait pas à son goût, elle irait voir ailleurs. En matière de langue, les membres de la presse se conforment instinctivement à ce que le public attend d'eux et toute idée de définition autonome d'une norme médiatique est vouée à l'échec. Ma profession fait-elle tout ce qu'elle peut pour préserver certains standards de qualité? Probablement pas. Mais cela ne nous dit pas ce qu'il faut faire. Car le problème du journaliste, du publicitaire, du prof de français, du politicien ou de toute personne qui prend la parole en public est fondamentalement le même : il règne, sur les rives du Saint-Laurent, une incertitude, une ambiguïté, une insécurité quant à la langue dont il serait préférable de parler à voix haute. Je reviendrai plus loin sur le thème un peu aride qui chapeaute cet article, mais il me faut, avant tout, définir ce dont on parle et, pour cela, faire un peu d'histoire et de géographie.

La norme du français en retard d'une révolution

Arrêtons-nous un instant sur ce qui fait la force de notre grande rivale, la flexibilité et la faculté d'innovation de la langue anglaise. La norme, chez nos voisins, est plurielle, et ce, de façon explicite, depuis la Révolution américaine. Quand les Américains se sont débarrassés du roi d'Angleterre, ils ont

* Daniel Raunet est journaliste à Radio-Canada.

proclamé dans la foulée leur droit à la dissidence linguistique. En écrivant son dictionnaire, Noah Webster a déclenché une évolution lexicale, morphologique et syntaxique divergente qui fait qu'aujourd'hui la variation est partout acceptée et qu'aucune académie n'a autorité sur l'usage. Le français par contre n'a jamais connu de telle révolution linguistique. Jusqu'à ce jour, la norme est restée essentiellement centralisée, française et parisienne. Une des raisons en est la démographie : les Américains sont beaucoup plus nombreux que les Anglais, tandis que les Français, eux, n'ont jamais été sérieusement contestés dans leur position de propriétaires exclusifs du patrimoine. Mais ce n'est là qu'une explication superficielle. Il y a plus : notre vision monolithique et sacralisée de la langue tient à l'histoire de la formation de notre norme, à la nature même de ce que nous appelons le français.

Le français n'est la langue maternelle de personne, c'est la langue de l'État

Le français est une invention, c'est une vue de l'esprit. Un code que tous les francophones d'aujourd'hui, y compris les petits Parisiens, doivent apprendre à l'école. En plus d'avoir un millénaire d'histoire, le français n'a jamais été la langue maternelle de quiconque. La linguiste française Renée Balibar a démontré, dans un ouvrage de 1985, L'institution du français : essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République, la nature composite et artificielle de notre langue dès son acte de naissance, les Serments de Strasbourg. Pour des raisons politiques, un historien nommé Nithard, partisan de deux des petits-fils de Charlemagne, bricole une langue composite, formée d'éléments dialectaux des quatre coins de la zone d'oïl, dans le but de justifier un partage de l'Empire sur une base linguistique, un royaume roman et un royaume germanique. La raison d'État se retrouve à tous les détours de l'histoire : à partir de la fin du XIII^e siècle, les scribes inventent une langue juridique pour répondre aux besoins paperassiers croissants de ceux qui veulent s'émanciper des féodaux. Dès le départ, cette langue des chartes est étonnamment unifiée. Ni vraiment parisienne, picarde, berrichonne ou wallonne, c'est une « koïnè » d'hommes de loi. Dès 1330 (la date est une découverte récente de l'historien Serge Lusignan, de l'Université de Montréal), la chancellerie royale abandonne le latin pour le français, bien avant le célèbre édit de Villers-Cotterêts de François 1^{er} (1539) qui, en proclamant la nécessité de rédiger tous les actes publics en languaige maternel françois, ne fait que confirmer une pratique vieille de deux siècles. Entre le XIV^e et le XV^e siècle, on crée 40 % des mots abstraits que nous utilisons encore aujourd'hui. Ces mots nouveaux ne sont pas puisés dans la langue parlée des Français de l'époque, ils sortent directement de l'imagination des hommes de loi, des traducteurs et des scribes royaux en manque de vocabulaire. Dès cette époque fondatrice, le français normé est donc une langue artificielle, un code fixé par les serviteurs de l'État, pour les besoins du pouvoir.

La norme et la sclérose

Ces quelques lignes auront suffi à montrer que les préoccupations normatives de notre langue ne sont pas toutes dues à un seul siècle, le XVII^e, et en particulier à la fondation de l'Académie française. Une Québécoise, Danielle Trudeau, a magistralement décrit la marche à la norme dans un ouvrage de 1992, Les inventeurs du bon usage (1529-1647). Elle montre qu'après Vaugelas et les premiers académiciens, notre norme se détache de façon définitive du langage réel des locuteurs. Plus personne ne peut prétendre parler spontanément le français normé; tout le monde, la Cour, la Ville, le Roi lui-même, se trouve exposé aux remontrances des censeurs de l'usage. Une idée extrêmement importante pour le Québec contemporain : personne n'est le détenteur patenté de la norme du français, même pas l'élite parisienne. Et ce, depuis plus de trois siècles. C'est donc dans le passé commun entre la France et de la Nouvelle-France qu'il faut rechercher les origines du purisme normatif des élites québécoises des XIX^e et XX^e siècles, et non simplement dans le réflexe identitaire qui a suivi la Conquête. Ce purisme nous vient

en ligne droite d'une idéologie du XVIII^e siècle, formulée par Rivarol, selon laquelle le français serait « la » langue, parfaite, précise et supérieure aux autres. Une langue parfaite, on en conviendra, ne peut que déchoir en évoluant, ce qui explique que depuis deux siècles, les systèmes scolaires des pays francophones déploient des efforts titanesques pour conserver et transmettre le bel objet dans son état de pureté originelle. La Révolution n'a rien changé à la chose, bien au contraire. À partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la nouvelle école universelle permet d'envisager la concrétisation d'un vieux rêve révolutionnaire, celui d'une France unilingue. L'entreprise de codification s'emballe avec le développement d'une nouvelle passion, le culte de l'orthographe. Un chercheur français, André Chervel, a brillamment décrit le phénomène dans un ouvrage de 1977 ... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français : histoire de la grammaire scolaire. Cette passion débouche sur la sclérose. Depuis 1834, date de la dernière réforme d'importance (l'abandon des imparfaits et des conditionnels en « -oi ») l'orthographe du français est restée fondamentalement la même. C'est de cette histoire que nous vient l'équation contre nature entre langue et orthographe, une hérésie qui fait que, dans l'esprit de nombre de nos contemporains, « le » français se résume à la version écrite de sa norme officielle. La sclérose de la norme de l'écrit entrave donc l'acceptation collective de l'évolution, pourtant inéluctable, de notre langue.

La norme craque de tous les bords

L'effort d'embrigadement orthographique de la francophonie est un échec patent. Pour la seule France, une équipe de l'Université de Grenoble (Lucci et Millet, 1994) a prouvé, enquête à l'appui, que même chez les spécialistes (professeurs de français, secrétaires, rédacteurs), le noyau dur des « variations » (traduisez les « fautes ») se situe autour de 5 % des productions écrites. Devant le fiasco universel d'un apprentissage de règles de grammaire réduites à des recettes de cuisine orthographiques, les pédagogues essaient, depuis les années 1970, d'intégrer à l'enseignement du français les découvertes d'un siècle de linguistique. Le Québec, avec la réforme en cours des programmes de grammaire, participe à l'effort. Mais la résistance du corps enseignant est profonde, comme en témoigne l'échec des dernières réformes orthographiques. Les fameuses rectifications de 1990, comme l'ont montré les recherches de l'équipe d'Agnès Millet, demeurent inconnues de l'immense majorité des maîtres.

La langue française a toujours été une affaire d'État. L'ignorer ne conduirait à rien, car la plupart des locuteurs sont convaincus que personne, sauf les « autorités », n'a le droit de modifier le français. Il n'y a pas que les lois de la démographie et de l'économie qui nous menacent face aux appétits planétaires de l'anglo-américain; nous sommes également victimes de notre propre conservatisme face à la néologie. Il faut, comme j'en ai eu l'occasion, avoir assisté à une réunion mensuelle de la Commission générale de terminologie de la République française pour mesurer l'ampleur du gouffre qui sépare le français de l'anglais en matière de modernité. En anglais, il n'existe aucune académie, aucune autorité étatique pour statuer sur la légitimité de transposer le mot hardware du domaine de la quincaillerie à celui de l'informatique. Le terme prend ou ne prend pas, c'est tout. En français, pour être admis dans les écoles, dans les documents de l'administration ou dans les contrats signés au nom de la République, tout changement terminologique doit être approuvé par la Commission et une Académie qui s'accroche à une vision mortifère de la langue. Et même si des instances comme le Québec ont droit à un strapontin dans les commissions spécialisées, pour l'essentiel, la francophonie doit se plier à la raison d'État parisienne. Pourtant, la sclérose officielle n'est pas le destin obligatoire des langues à forte tradition normative. En espagnol, l'Académie royale de Madrid (qui a des Hispano-Américains en son sein depuis 1870) agit de concert avec les académies associées de l'Amérique latine pour modifier la norme commune. Les langues allemande et portugaise disposent-elles aussi d'institutions internationales où chacun est considéré comme copropriétaire du bien commun. La norme officielle du français pourrait donc évoluer. Il suffirait d'un peu

de volonté politique.

Une mauvaise note pour les médias québécois

Coincés entre l'Amérique et la norme franco-française, comment les médias québécois se débronnent-ils, alors que la langue réelle de leur clientèle diverge de façon notable du français officiel? Ces dernières années, la qualité de la langue des organes d'information québécois a donné lieu à deux évaluations critiques du Conseil de la langue française. Au printemps 1998, dans une étude intitulée Maîtriser la langue pour assurer son avenir, le Conseil a dénoncé le piètre niveau de performance linguistique des journalistes tant de la presse écrite que de la presse électronique, phénomène qu'il attribuait essentiellement aux insuffisances de la formation linguistique des communicateurs. En janvier 1999, le même Conseil a rendu publique l'étude sur laquelle s'appuyait son diagnostic, un rapport intitulé La qualité de la langue, un projet de société. L'auteur, Jacques Maurais, rappelle que les journalistes de la presse écrite sont de plus en plus laissés à eux-mêmes tandis que disparaît le métier de correcteur et que se développe le recours croissant aux correcteurs orthographiques et grammaticaux informatisés. Le chercheur nous invite cependant à ne pas conclure trop vite à une détérioration de la qualité des journaux. Il cite à cet effet une thèse (Tremblay, 1993) qui fait apparaître une certaine amélioration entre 1961 et 1989. Pour la presse électronique, Jacques Maurais dresse un tableau beaucoup plus sombre. Il regrette, entre autres, la mise en sommeil du Comité de linguistique de Radio-Canada ainsi qu'un certain relâchement dans le secteur des œuvres de fiction et des émissions de variété. Maurais recommande que la qualité de l'expression soit un critère d'embauche déterminant et que les universités s'attachent à l'amélioration de la formation des communicateurs.

« Bordel à l'immigration »

Qu'on soit d'accord ou non avec la notion de « qualité » (qui suppose un consensus solide sur ce qui constitue la norme), force est de constater que les médias québécois manquent singulièrement de constance. L'un des plus gros problèmes réside dans l'utilisation des registres. La langue des grands journaux et des principaux organes d'information électronique se veut, dans l'ensemble, soutenue. L'usage généralisé des registres familiers ou vulgaires n'a pas droit de cité dans ces médias « sérieux ». On ne verra pas (pas pour l'instant, du moins) de manchette de La Presse traitant un criminel de guerre yougoslave d'« enfant de chienne » ou Simon Durivage annoncer au bulletin de TVA que le premier ministre a mis fin au « zigonnage » dans le dossier des fusions municipales. Par contre, de nombreux journalistes n'ont qu'une vague idée du registre dans lequel se trouvent certains « francismes » dont ils parsement leur discours. Veulent-ils faire « branchés »? En tout cas, force est de constater que les usages québécois de certaines expressions européennes divergent de façon notable de ce qu'ils sont dans le reste de la francophonie. Le journal La Presse a récemment imprimé à la une « L'évêché de Gaspé n'a plus un radis » (9 avril 2000) et résumé un article sur un amendement législatif fédéral par le titre « Bordel à l'immigration » (12 avril 2000). De même, à la radio de Radio-Canada, au beau milieu d'un exposé dans un français très soutenu, un journaliste a déclaré qu'un jeune pirate de l'informatique avait agi « pour foutre le bordel » (Montréal-Express, 19 avril 2000). La Presse aurait-elle pu dire que « l'évêché de Gaspé n'a plus une cenne » et le journaliste de Radio-Canada que le jeune pirate avait voulu « faire d'la marde »? La réponse est évidemment négative. Les journalistes québécois connaissent la charge exacte de ces termes d'ici et devinent intuitivement le degré de tolérance sociale à leur égard. Ce qui est en jeu, ce n'est pas le droit d'utiliser des mots comme cenne, zigonnage, bordel ou radis, c'est leur utilisation incongrue. Leur présence dans des propos « sérieux » dénote non seulement la méconnaissance, par le journaliste, de certaines palettes du français standard, mais aussi l'absence de réaction de la part d'un public qui lui non plus ne

perçoit généralement pas la différence. Les responsables de la politique linguistique des grands médias devraient donc trancher : soit accepter un usage divergent en cours de formation, soit censurer les journalistes. Ils ne le font pas. Comme le reste de la société, les médias préfèrent entretenir l'ambiguïté. Ambiguïté entre l'alignement sur le français dit international et le développement d'une norme d'ici.

La politique normative des grands titres

Après avoir posé la question à divers responsables de la presse écrite (L'Actualité, Le Journal de Montréal, Le Soleil, Le Devoir et La Presse), j'ai constaté que seule L'Actualité possède une politique normative explicite. Cette revue mensuelle, de très bonne facture, dispose d'une équipe de trois correcteurs professionnels qui traquent toutes les déviations et qui participent à un processus systématique de réécriture de tous les articles. Même les citations sont remaniées afin de les rendre conformes à la norme du français standard. La rédactrice en chef, Carole Beaulieu, maintient la politique de son prédécesseur, Jean Paré : pas de concession à ce que certains appellent le français québécois; le français de L'Actualité est le même que celui des Parisiens. On écrira donc « un job », et non pas « une job » (numéro de janvier 2001, p. 34), et les termes purement québécois seront transcrits en italique ou entre parenthèses. Cette politique va jusqu'au rejet de la féminisation des titres, malgré l'avis des autorités linguistiques québécoises et en accord avec l'Académie française. Un dépouillement détaillé du numéro de janvier 2001 de L'Actualité nous a permis de constater que cette politique normative est scrupuleusement respectée, en particulier au niveau de la morphologie et de la syntaxe. Toutefois, il se glisse de temps en temps quelques particularités lexicales purement québécoises. Exemples : « c'est un costaud qui éceure tout le monde également » (p. 9) (éceurer, ici, a le sens québécois de narguer, provoquer, et non pas le sens français de dégoûter ou décourager); « le réseau d'aqueduc coule » (p. 20) (en français standard, aqueduc désigne un canal aérien ou souterrain, mais pas les tuyaux de distribution); « les comptes de taxes » (p. 20); « à la grandeur de l'île » (p. 22); « pour les empêcher de brailler [les anciennes banlieues] » (p. 22). Malgré ses professions de foi transatlantiques, L'Actualité n'échappe donc pas au français québécois.

Les autres titres n'ont aucune position explicite sur la question de la norme. Par delà un engagement professé par tous en faveur de la « qualité », les décisions concrètes sont laissées aux artisans. Notons cependant que la Presse a imprimé un Lexique des difficultés du français dans les médias en usage à La Presse (écrit par Paul Roux) et que la Presse Canadienne dispose d'un lexique (un peu brouillon) à l'intérieur de son Guide du journaliste. Ce dernier ouvrage n'a pas été mis à jour depuis 1992. Autre détail important, Le Journal de Montréal, qui emploie trois correcteurs professionnels, impose scrupuleusement, tout comme L'Actualité, les guillemets ou l'italique lors de la transcription d'emprunts à l'anglais ou de termes familiers ou vulgaires. De son côté, il y a trois ans, Le Soleil a fait suivre à tous ses journalistes douze heures de cours de français à l'Université Laval et ce quotidien a mis sur pied un comité linguistique (maintenant défunt) afin d'harmoniser les pratiques d'écriture. Enfin, le quotidien Le Devoir dispose de trois correcteurs professionnels (y compris une linguiste) qui passent au crible les textes aux heures de tombée. Mis à part les efforts mentionnés ci-dessus, pour l'essentiel du travail de réflexion linguistique, les salles de rédaction s'en remettent donc aux correcteurs de texte informatisés et à la sagacité des chefs de pupitre. Retournons maintenant à l'analyse des articles pour tenter de cerner plus avant les attitudes normatives de la presse écrite.

« Écrasés à mort »

J'ai effectué mes observations pendant deux périodes : La Presse et Le Journal de Montréal (LP et JM ci-dessous), dans leurs éditions du 23 avril 2000 (dimanche de Pâques) et ces mêmes journaux, plus Le Soleil (LS) et Le Devoir (LD) les 22 et 23 décembre 2000, ainsi que L'Actualité de janvier 2001

(ACT). Première constatation, il y a deux normes qui se côtoient, une québécoise et une européenne. La presse québécoise n'ayant pratiquement aucun correspondant couvrant les sujets internationaux les plus chauds, l'actualité mondiale est essentiellement répercutée sous la forme d'articles de l'Agence France-Presse ou de l'Associated Press traduits pour un marché européen sans effort notable de réécriture locale. Ainsi, pour décrire la saga du petit Elian Gonzalez, le JM reprend sans la changer la description des Français : « une vingtaine de marshals ont participé à l'opération », véhiculant ainsi une vision à la Lucky Luke des réalités nord-américaines. Qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, cette norme franco-française ne semble pas gêner les lecteurs et elle permet aux journalistes d'ici de rester en contact avec les façons d'écrire de là-bas. Il existe une autre influence, moins avouable celle-là, la reproduction sans modification de traductions d'agences trop fidèles à la langue de départ. Dans un article sur une attaque au couteau dans une école de l'Ontario, LP et le JM reproduisent les mêmes fautes d'orthographe (« des blessures qu'il s'est lui-même infligé ») et les mêmes lourdeurs (« accusé de cinq chefs d'accusation », « la police a interrogé pas moins de 40 témoins », « toutes les informations recueillies peuvent servir de preuve lors du procès »). Autre exemple, dans le JM, une traduction particulièrement sadique et pléonastique (PC et Renter) : « Melissa Macor et David Reeser ont été écrasés à mort » (« crushed to death »?).

« Des billets d'infraction »

Nous abordons maintenant une question plus fondamentale : les textes produits par les journalistes québécois eux-mêmes permettent-ils de déceler un comportement normatif local? Je commencerai par un commentaire sur la qualité des textes : la plupart des journalistes écrivent bien et les problèmes de relâchement ne sont le fait que d'une minorité. De plus, certains organes de presse font des efforts indéniables d'amélioration, tandis que d'autres ne semblent pas se soucier outre mesure de la situation. Ainsi, les articles du JM sont dans l'ensemble mieux écrits que ceux de LP. La différence vient probablement d'une question de gestion, puisque le JM a trois correcteurs et que la rédactrice en chef est particulièrement sensible à la qualité de la langue. Le JM exhibe davantage d'homogénéité en matière de norme, et surtout, ses phrases sont plus concises, plus précises, ce qui évite aux journalistes de s'empêtrer dans des tournures emberlificotées dont ils perdent le contrôle.

À propos de tournures emberlificotées, le journal *La Presse* remporte la palme. Parlant du vice-président Al Gore et du secrétaire au Trésor des États-Unis, l'auteur de la revue de presse internationale de LP écrit : « cette démarche du secrétaire au Trésor donne belle jambe au présidentiable démocrate Al Gore » (29-04-00). Non seulement le journaliste a-t-il massacré l'expression consacrée, « donner belle jambe » à la place de « faire une belle jambe », mais il a également réussi à écrire le contraire de ce qu'il voulait dire, à savoir que le vice-président et le secrétaire au Trésor étaient intellectuellement très proches. Autre exemple de francisme mal maîtrisé, dans un article économique de LP : « ça tourne un peu au loufoque : (...) l'Autorité monétaire des Caïmans ne compte que 48 personnes » (29-04-00). Au fil des constructions savantes, certains journalistes perdent le sens des mots. Ainsi peut-on brusquement faire l'objet d'une affaire (« dans des affaires en évocation et en récusation dont elle faisait l'objet » LP, 22-12-00, p. A2) ou, en trébuchant sur une expression consacrée (un calque de l'anglais de surcroît), se retrouver avec des bigoudis de papier dans le ventre (« des papillotes dans l'estomac » LD, 23-12-00, p. A1).

Le modèle normatif du français standard perd également quelques plumes au chapitre de l'orthographe. Pour le JM, il n'y a pas grand chose à signaler, à part la manchette « La Pâques des enfants diabétiques ». LP, par contre, semble exercer un contrôle orthographique moins strict sur ce qu'elle imprime : « son abris de fortune », « cette iguane ». Mais il n'y a pas de quoi fouetter un chat. On

pourrait trouver de pareilles variations dans la presse européenne. Elles sont davantage révélatrices des faiblesses de notre système orthographique que de l'ignorance des journalistes. Après tout, écrire *iguane* au féminin répond à la logique du *e* final, tandis que « *abris* » peut constituer un essai d'alignement sur « *débris* » et « *lambris* ». Passons maintenant à un domaine au centre de la question : les variations lexicales, morphologiques et syntaxiques entre la presse écrite québécoise et la norme du français standard. Les lexicographes québécois, du moins ceux d'entre eux qui sont partisans d'une norme du « français soutenu d'ici » (cf. Martel et Cajolet-Laganière, 1996), affirment non sans raison que la norme de l'écrit québécois diverge de façon notable de sa cousine transatlantique. Pour ce qui est du lexique, et quitte à enfoncer des portes ouvertes, je crois qu'il faut partir de deux faits : le vocabulaire du français québécois est très original mais, pour la plupart des Québécois, il s'agit de différences qui passent totalement inaperçues. Quelques exemples tirés de LP (29-04-00) : « les résidants de l'immeuble » (le terme *habitants*, plus fréquent dans un texte européen, pose problème au Québec, voir plus bas), le « boisé » (« *bois* » ou « *bosquet* »), « l'Église catholique semble en train de manquer le bateau » (« *manquer le coche* »), « une fois débarqué de l'autobus » (en Europe débarqué voudrait plutôt dire « *expulsé manu militari* »), « de peine et de misère » (en Europe, *misère* n'a pas le sens canadien de « *difficultés* »), « la fabrique » (les gestionnaires laïques d'une paroisse), « je frappe quelque chose avec mes jambes » (« *je me cogne sur quelque chose* »). Relevé dans le JM (29-04-00) : « l'ambulance a été démolie » (un certain usage populaire d'ici fait de ce véhicule un mot masculin), « des billets d'infraction » (« *contraventions* »), « un endroit plus sécuritaire » (l'adjectif, d'apparition très récente en Europe, ne s'applique pas à un objet précis, mais plutôt à un contexte, par exemple « *des préoccupations sécuritaires* »), le « soya » (« *soja* » est beaucoup plus fréquent), *quétaine* (terme québécois intraduisible, *cucul* s'en rapprocherait un peu), « en chantant des bêtises aux autres » (en Europe, *bêtises* est un terme bénin, dans ce contexte, on dirait plutôt *injures*), « des amis de cœur », « se sucrer le bec ».

Autres exemples de québécismes glanés juste avant Noël : « des patrons qui ambitionnent » (JM, 23-12-00) (au sens d'exagérer), « les familles en arrachaient » (LS, 23-12-00, p. A5), « plus souvent qu'autrement » (LS, 22-12-00, p. A10), « autre brasse-camarades en juillet 1994 » (LD, 22-12-00, p. A4), « des dizaines de camelots » (LS, 23-12-00, p. A4), « à la grandeur de l'île » (JM, 23-12-00, p. 9 + ACT 01-01, p. 22), « le freinage nous conduirait alors carrément dans le champ » (JM 22-12-00, chronique économique, p. 40), « il faisait plus cru que froid » (JM 22-12-00, chronique p. 6), « le conducteur du camion venait de frapper quelqu'un » (LS, 22-12-00, p. A13), « malgré qu'il craigne » (JM, 22-12-00, p. 8) (*malgré* que est considéré comme fautif dans le registre soutenu en Europe), « le Vieux-Montréal était un repaire de robineux » (ACT 01-01, p. 32), « des sapeurs » (JM, 23-12-00, p. 5, pour sapeurs-pompier), « Ado fauché par un souilon » (JM, 23-12-00, titre p. 8), « un propriétaire de tabagie » (LS, 23-12-00, p. A1). Des lecteurs européens trouveraient nombre de ces exemples opaques ou incongrus. Au Québec, par contre, ils font généralement partie de ce à quoi les lecteurs s'attendent. Qui plus est, un journaliste québécois qui aurait systématiquement recours aux expressions européennes ferait preuve de manque de sensibilité linguistique. Par exemple, il risquerait de vexer les « résidants » d'un immeuble en les traitant d'« habitants », un mot qui évoque ici la ruralité et la naïveté. Qu'on le veuille ou non, il existe donc, dans le registre soutenu, une norme québécoise. Mais elle est peu décrite et les artisans qui l'utilisent n'en connaissent pas toujours les règles. Si les organes de presse prenaient la peine d'y réfléchir, la plupart des termes répertoriés dans les lignes précédentes seraient probablement considérés comme de bonne facture. Malheureusement, le sujet est encore tabou, ce qui introduit de fâcheux flottements lorsqu'il s'agit de savoir si des expressions comme « *poser des gestes* », « *malgré que* » ou « *des patrons qui ambitionnent* » ont leur place dans le registre soutenu. Ces problèmes ne sont rien à côté de ceux que pose une autre catégorie de tournures usuelles, les anglicismes et les calques

de l'anglais.

« La meilleure avenue pour le patient »

Il y a les anglicismes flagrants et les anglicismes subtils. Dans la première catégorie, LP remporte la palme : « très mauvais timing », « le gros party », « sous mon coat aqueux » (en parlant d'un homme-grenouille) (29-04-00). Le JM est plus strict dans son emploi de mots d'origine ouvertement anglo-américaine. Je n'ai relevé que « crinqué » (29-04-00), et encore en italique, sous la plume d'un chroniqueur qui semblait s'excuser ainsi de l'emploi d'une tournure non standard. Le Devoir, lui, a l'anglicisme plus chic : « la question du membership » (LD, 23-12-00, p. A4). Par contre, les anglicismes subtils, c'est-à-dire des calques ou des mots d'allure française, mais avec un sens anglais, passent davantage inaperçus. Encore une fois, c'est LP qui offre la moisson la plus abondante : « à la sortie d'une courbe » (pour « virage »), « circulant à haute vitesse » (high speed, pour « à toute vitesse »), « la meilleure avenue pour son patient » (probablement pour lui éviter un séjour permanent au boulevard des Allongés) (29-04-00). De façon fort significative, seule L'Actualité réussit à éliminer presque totalement les anglicismes « sournois ». Relevé dans diverses publications : « le ministère allait de l'avant avec un règlement » (LS, 23-12-00, p. A7), « compte de taxes » (LS, 22-12-00, p. A4, p. A7 + LP, 23-12-00, p. A15 + ACT 01-01, p. 20), « les employés refusaient d'aborder le sujet des coupures » (JM, 23-12-00, p. 32), « des sessions de formation afin de développer les habiletés de ses militants » (LD, 23-12-00, p. A4), « les systèmes de chauffage à huile » (JM, 23-12-00, p. 47), « la majorité des citoyens éclairés sont inconfortables » (LP, 22-12-00, éditorial p. A10), « les chèques ont souvent rebondi » (LS, 22-12-00, p. A6), « les votes ethniques » (LP, 22-12-00, p. A3 + LD, 22-12-00, éditorial, p. A8 + LP, 23-12-00, p. B3), « Le Bloc veut revamper l'option souverainiste » (LD, 22-12-00, titre p. A2), « le support financier gouvernemental » (JM, 23-12-00, chronique, p. 14), « les officiers syndicaux » (LD, 22-12-00, p. A4). Ces anglicismes affectent non seulement le vocabulaire, mais également, et de façon plus pernicieuse, la structure de la langue elle-même. En écrivant « à l'approche du triste premier anniversaire de la tuerie », La Presse (29-04-00) modifie les règles du français standard quant à la place des adjectifs et y substitue une « germanique anglo-saxonne structure ». Relève du même phénomène l'utilisation trop fréquente de la forme passive (surtout en traduction) : « l'enfant y a été amené après avoir été récupéré de force. »

« Ça regarde mal »

(JM 22-12-00, chronique économique, p. 40).

Les anglicismes « sournois » que j'ai relevés doivent-ils être condamnés? De nombreux anglicismes font tellement partie des mœurs qu'on pourrait peut-être estimer qu'ils méritent d'être incorporés à la langue d'ici. Je ne me permettrai pas de trancher, mais je noterai simplement qu'il n'y a pas de débat public sur le sujet. Le problème va beaucoup plus loin que la simple question des variations lexicales. La plupart des spécialistes québécois de la langue estiment qu'il faut pourchasser les anglicismes de structure. Cependant, ils ne s'attaquent qu'à la pointe de l'iceberg, car les variations morphologiques et syntaxiques observées dans la presse écrite débordent, et de beaucoup, du simple domaine des calques de l'anglais. Les partisans d'une norme du « français soutenu d'ici » ont tracé une ligne arbitraire qui séparerait le français québécois de bon aloi des formes à combattre. On retrouve du « bon » côté une liste de particularités lexicales (et de prononciation) acceptables, et de l'autre le rebut, essentiellement une bonne partie des anglicismes, quelques prononciations trop typées ainsi que toutes les formes morphologiques et syntaxiques divergentes. Le français québécois normé (ou en voie de normalisation) partagerait donc, au niveau de la structure de la langue, les mêmes règles de grammaire que le français standard. Or, ce n'est pas conforme

aux faits : force est de constater que ce qui est acceptable à l'écrit diverge de façon importante de la norme grammaticale européenne.

« Magasinez votre appareil »

À ma connaissance, il n'existe aucune description exhaustive de la morphologie et de la syntaxe de la langue québécoise, seulement quelques ébauches sous la plume d'auteurs comme le grammairien Jean-Marcel Léard ou le lexicographe Lionel Meney (dans l'introduction de son tout récent Dictionnaire québécois français). Les exemples qui vont suivre relèvent de structures décrites par ces auteurs, des variations qui viennent moins de l'influence de l'anglais que d'usages morphologiques et syntaxiques divergents.

Morphologie du déterminant

« Pas d'hara-kiri » (JM 22-12-00, titre p. 14) (français standard « h » aspiré : « pas de hara-kiri »)

Morphologie du nom

– genre

« une badge » (JM 22-12-00, p. 8) (généralement masc. en Europe)

« Qui aura la job de conseiller? » (JM 22-12-00, titre p. 10)

« cette iguane » (LP 23-04-00)

« L'ambulance a été démoli » (JM 23-04-00)

– nombre

« La Pâques des enfants diabétiques » (LP 23-04-00)

« son abris de fortune » (LP 23-04-00)

– suffixes non standard

« accusé de flânage » (JM 22-12-00, p. 6)

« flânage » (PCF 22-12-00, dans : LS, p. A13)

Morphologie du verbe

« on est bien loin des préjugés auxquels on devait se confronter il y a 25 ans » (LP, 23-12-00, p. A18)

« des blessures qu'il s'est lui-même infligé » (faute d'accord, PCF, reprise par LP et JM le 23-04-00)

« l'enfant y a été amené après avoir été récupéré de force » (LP 23-04-00) (recours systématique à la forme passive, influence possible de l'anglais)

Morphologie du pronom personnel

« profitons-en pour se sucrer le bec » (JM 23-04-00)

– Syntaxe du nom

« en rapport avec l'article premier de son programme » (LP, 22-12-00, éditorial p. A10) (français standard : « au sujet de », calque de l'anglais « in connection with »)

– Syntaxe du verbe

« interrogé à savoir si l'accord signé » (LS, 22-12-00, p. A10)

« j'essaie de dépêtrer mon attirail » (LP 23-04-00)

– utilisation intransitive de verbes transitifs

« si vous avez l'intention de souscrire à un contrat » (LP 23-04-00)

– Syntaxe de l'adjectif

– « un autre » + numéral

« sa cliente devra attendre un autre trois ou quatre ans » (JM 22-12-00, p. 28)

– ordinal + superlatif

« la cinquième plus importante firme de gestion de fonds de placement au Canada » (JM, 23-12-00, p. 34) (calque de l'anglais, cette structure commence à s'étendre dans le jargon des journalistes européens; français standard : « la cinquième par ordre d'importance »)

– adjectifs antéposés (influence de l'anglais, en expansion en Europe)

« le controversé militant péquiste » (LP, 22-12-00, p. A3)

« le très multiethnique Mile-End » (LP, 22-12-00, p. A3)

« à l'approche du triste premier anniversaire de la tuerie » (LP, 23-04-00)

– Prépositions

« renouvelable à tous les cinq ans » (LP, 22-12-00, p. A12)

« Presque à chaque jour » (LP, 22-12-00, p. B1)

« Organisée à chaque année » (LS, 23-12-00, p. A3)

« il faut marcher de reculons »

« vis-à-vis le moineau et l'étourneau » (JM 23-04-00)

– **Pronoms**

« *Son problème en serait plutôt un de discernement* » (LS, 23-12-00, p. A19)

– **Syntaxe de la phrase**

– **élimination du sujet *il* impersonnel en début de phrase**

« *Paraît que* » (JM 22-12-00, chronique, p. 6)

« *Vaut mieux agir...* » (JM 22-12-00, titre p. 10)

– **adjectifs mis en coordination avec d'autres catégories grammaticales**

« *L'enquête sociale et de santé* » (LP, 22-12-00, p. A1)

« *leurs conditions de travail et surtout salariales* » (LD, 22-12-00, p. A4)

« *les baisses d'impôt annoncées et qui entreront en vigueur* » (LP, 23-12-00, p. A9)

– **locutions verbales nécessitant un verbe à l'infinitif, mais suivies d'un substantif**

« *Alexis Avoine, 10 ans, a hâte à Noël.* » (LS, 22-12-00, p. A1)

– **infinitives non standard**

« *afin de fidéliser leurs ouailles à les soutenir financièrement* » (LP, 23-04-00)

Tout est-il permis? L'adoption de structures strictement québécoises a ses limites. Les journalistes sont des gens qui ont en mémoire les préceptes normatifs que leur a transmis l'école et ils évitent, dans la mesure du possible, les variations les plus marquées de la langue parlée. Par exemple l'usage du que dit universel (« la chose qu'on parle ») ou le recours à certaines constructions du type « ça fait que ». Par contre, l'introduction de structures interrogatives en subordonnée (« la rue où est-ce qu'il reste ») se rencontre dans la presse électronique.

« **Arrêtez bande de caves** »

Tout ceci m'amène à une autre constatation importante : l'osmose entre la langue orale familière et l'écrit de niveau soutenu. En relisant les exemples cités ci-dessus, il est évident que l'utilisation par la presse écrite québécoise de tournures populaires est non seulement acceptable, mais même souhaitable, surtout lorsque le journaliste veut attirer le lecteur de son côté. Il s'agit là d'un fait de société indéniable : la distinction des registres de langue est beaucoup moins marquée chez les francophones d'Amérique que chez ceux d'Europe. Un Québécois qui s'adresse à un autre compatriote est toujours plus ou moins de la même famille, même si les deux personnes ne se connaissent pas; le style familier fait partie des codes langagiers obligatoires pour renforcer la solidarité du groupe. Le phénomène est particulièrement évident dans les textes écrits à la première personne, ceux des chroniqueurs par exemple. Lu dans LP : « ben ordinaire », « ben malade », « c'est trop con », « il m'avait fait mettre le portrait à l'eau ». On pourra objecter que le recours à des expressions familières est également fréquent dans la presse européenne. Mais il y a une énorme différence : il s'agit d'un genre à part, utilisé dans un certain type d'article ou de publication, un style qu'on adopte en début de texte, mais qui est prohibé dès qu'on choisit d'écrire dans le registre soutenu. La presse québécoise, par contre, mélange ouvertement les genres et introduit des formulations très familières à l'intérieur d'exposés rédigés par ailleurs en langue châtiée. Ainsi au beau milieu d'un article très sérieux sur la politique internationale, LP écrit « Business Week dit en substance à cette droite républicaine : arrêtez bande de caves » (23-04-00).

Radio-Canada, modèle d'orthodoxie linguistique?

Pour les médias électroniques, je parlerai surtout de Radio-Canada, pour la simple raison que la société fédérale occupe une place de choix dans les perceptions des francophones. Je ferai quelques comparaisons avec le réseau TVA pour démontrer essentiellement que cette chaîne de télévision s'en tire aussi bien, sinon mieux, que la télévision publique. En effet, les Québécois considèrent toujours que la langue des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada est une des principales références du « bon » français d'ici (cf. Bouchard et Maurais, 1999). Le capital de confiance dont jouit Radio-Canada est évidemment le fruit de l'histoire. Dès 1960, cette institution a joué un rôle social clef avec le développement d'un service de linguistique de qualité sous la direction d'hommes comme Robert Dubuc, qui ont légué à la collectivité un patrimoine de quelque 5000 fiches terminologiques. Parmi les plus beaux succès des terminologues de la société d'État, citons l'invention du mot motoneige pour remplacer skidoo. Ces efforts se sont arrêtés en 1985 pour des raisons budgétaires, mais aussi, et de façon non avouée, par l'arrivée au pouvoir d'une génération de cadres extérieurs à l'entreprise et peu soucieux des questions de langue. Ces « Barbares », comme les appellent leurs adversaires, ont supprimé le service de linguistique pour le remplacer par une section de traduction qui répond aux besoins de la haute direction et du siège social. Aujourd'hui, la radio et la télévision ont deux attitudes très différentes. À la radio, une certaine tradition se maintient, avec le retour en poste, ces dernières années, d'un conseiller linguistique. La télévision, elle, n'a rien d'équivalent. Les normes du Téléjournal, si elles existent, se limitent à la tradition des artisans et aux décisions des faiseurs d'image qui entourent les vedettes. Pour les émissions dramatiques et le secteur des variétés, presque entièrement entre les mains de producteurs privés, l'intervention de la direction de la télévision générale se limite à un difficile exercice d'élagage des propos choquants. À la télévision, la belle époque de la terminologie est morte, il n'y a plus aucun effort délibéré de définition d'une attitude commune face aux défis croissants de l'anglo-américain et de l'innovation technologique. La peur des travers normatifs, « il faut dire, il ne faut pas dire », paralyse une direction de plus en plus obnubilée par les cotes d'écoute et convaincue de l'incompatibilité profonde de la popularité et de la qualité.

La radio de Radio-Canada renoue avec sa tradition linguistique

La radio de Radio-Canada vient de publier (mai 2000) une politique linguistique à laquelle, de façon fort significative, la télévision n'a pas adhéré. Cette politique est accompagnée de la résurrection, pour la seule radio, d'un comité de terminologie qui reprend une tradition de modernisation de la langue interrompue par quinze années de grande noirceur. Pour l'instant, cette nouvelle politique se limite à la vision de ce que la radio de Radio-Canada pense d'elle-même. La pratique quotidienne réelle change peu, à l'exception de la réintroduction d'un examen de français pour les nouveaux employés que l'on destine au micro. La politique de la radio se situe d'emblée au centre de l'orthodoxie normative : « le français utilisé sur les ondes de la Radio française de Radio-Canada est le français correct en usage au Canada ». Il y a donc, pour le radiodiffuseur public, coïncidence entre ce qui est et ce qui devrait être. Le français correct en usage au Canada est défini comme une langue qui « a ses tournures typiques, ses particularités lexicales et ses prononciations régionales ». Ainsi, la norme radio-canadienne se veut différente du français dit international, mais cette différence se limite à peu de choses : des nuances de nature lexicale et quelques traits de prononciation. Ces divergences ne sont pas définies de manière explicite et, pour les cerner, il faut se rapporter aux notes indicatives hebdomadaires publiées par le conseiller linguistique, Guy Bertrand, une personne qui intervient toujours avec beaucoup de tact et de finesse (Le français au micro).

En ce qui concerne la référence internationale, Radio-Canada stipule que les prononciations doivent « se rapprocher le plus possible des prononciations en usage dans le reste de la francophonie ». Mais il est

également dit que, sous réserve de clarté et de respect des principes de base du réseau, « les accents régionaux sont parfaitement acceptables en ondes ». Le terme n'est pas défini, mais par « accents régionaux », il semble que Radio-Canada n'entende pas le Canada face à l'Europe, mais plutôt le centre du Québec face au reste du réseau. Il est dit en effet que « le personnel à l'antenne doit éviter d'utiliser des prononciations trop locales dans les émissions réseau ». Vise-t-on les Acadiens, les francophones hors Québec, la Gaspésie profonde? Ce n'est pas dit. Ces imprécisions débouchent sur un tour de passe-passe : « la Radio française de Radio-Canada utilise, dans l'ensemble de sa programmation, un français susceptible d'être compris et apprécié par l'ensemble des locuteurs francophones de toutes les régions canadiennes ». Outremont aussi bien que « la Main », la vieille capitale aussi bien que Pouce-Coupé, Colombie-Britannique.

Si une certaine souplesse se manifeste au niveau de la prononciation et du lexique, l'acceptation de la variation ne va pas jusqu'à la syntaxe et la grammaire. Là, qu'elle soit correcte et d'ici ou internationale, la langue française est considérée comme une et indivisible. L'orthodoxie grammaticale va très loin, puisqu'il est dit que les journalistes, les animateurs et les chroniqueurs doivent veiller au « respect des règles » et « corriger les erreurs de syntaxe et de grammaire présentes dans ces propos » [d'autrui]. Le document contient une liste détaillée d'interdictions : le tutoiement excessif, les jurons et blasphèmes, les propos sexistes ou irrespectueux des minorités, ainsi que les termes à la mode grammaticalement fautifs ou vecteurs d'anglicismes ou de barbarismes. Les niveaux de langue sont soigneusement répertoriés et ne doivent en aucun cas descendre au-dessous du niveau « familier » (défini comme contenant des termes « courants, parfois contestables, mais jamais carrément fautifs ni vulgaires »).

Un modèle mis à mal

Dans la pratique, que veulent dire ces admonestations? La télévision ayant un impact beaucoup plus immédiat et beaucoup plus puissant que la radio, je me suis concentré sur la langue du petit écran. J'ai écouté soigneusement quatre soirées d'information à la télévision de Radio-Canada entre le 25 avril et le 3 mai 2000, ainsi que les téléjournaux de Radio-Canada et de TVA les 21 et 22 décembre 2000. Dans les lignes qui vont suivre, je ne citerai nommément que l'animateur du Téléjournal, car il est légitime de se demander s'il y aura un jour un « français de Stéphan Bureau » comme il y a eu un français de son prédécesseur, Bernard Derome. Autre remarque, je tire tous mes exemples de textes qui ont été écrits d'avance, textes d'annonceurs ou narrations de journalistes, et non pas d'énoncés spontanés, plus susceptibles de contenir des scories.

Voyons d'abord la prononciation. Dans ce domaine, un prédécesseur de Guy Bertrand, Camil Chouinard, avait produit dans les années 1980 un guide sur cassette qui se conformait dans presque tous les détails à la norme européenne. Un petit exemple : pour les nombres six, sept, huit et dix, il fallait dire « si maisons », « sèt mille », « hui personnes », « di pour cent ». Aujourd'hui, on dit « sé mille dollars d'impôt » (Téléjournal, 3 mai), « soixante-diss disques » (TJ, 25 avril), « cinkk mille dollars » (Enjeux, 25 avril), « trois cent cinquante-siss millions » (Stéphan Bureau, 28 avril), « trois mille cink cent postes » (TVA, TJ, 22-12-00), « diss pour cent » (TVA, TJ, 22-12-00). Autres exemples de prononciations québécoises divergentes : « au déssus de Lockerbie » (Stéphan Bureau, 3 mai), « pour rémédier à la situation » (TJ, 3 mai) et « dans l'Esteu maintenant... » (TVA, météo, 22-12-00) (introduction d'un « e s » pour respecter l'ordre canonique du français, consonne-voix-consonne). En l'absence de tout contrôle linguistique institutionnel, les journalistes ont donc substitué à la norme du français standard la prononciation habituelle du français québécois. L'ère de l'alignement sur Paris est bel et bien terminée.

La soupe est chaude, mais on n'a pas la chienne

Deuxième constatation : la langue orale familière a envahi massivement le niveau d'expression soutenu, entraînant du même coup une confusion des registres. Exemple : un reportage qui débute par « le gouvernement sent la soupe chaude » (SRC, TJ, 3 mai) semblera normal à bien des téléspectateurs. De même, peu de gens trouveront à redire à des phrases qui commencent, à la façon populaire, par des verbes sans sujet : « Faut dire que depuis son dernier spectacle... », « Vaut mieux une petite salle bien remplie plutôt qu'un grand stade peut-être à moitié vide » (SRC, TJ, 27 avril). Tout comme la presse écrite, la presse électronique a recours aux francismes pour éviter des québécismes vulgaires que n'accepterait pas le public. Ainsi, quand Stéphan Bureau déclare que « la loi sur les fusions municipales donne la frousse aux anglophones sur l'île de Montréal » (SRC, 22-12-00), il est évident qu'il ne pourrait pas utiliser une expression québécoise équivalente, par exemple, « les anglophones ont la chienne ». L'introduction du registre familier dans des exposés qui essaient de maintenir une facture soutenue classique débouche parfois sur des incongruités. En essayant de flatter le peuple tel qu'il se l'imagine, le journaliste peut perdre de vue le sens réel des mots : en disant « la victime... qui a reçu une bonne raclée... » (SRC, TJ, 28 avril) le narrateur semble indiquer, à son insu, qu'une personne innocente avait mérité son agression.

Troisième constatation, le vocabulaire, tout comme dans le cas de la presse écrite, est résolument d'ici. « L'achalandage accru » (SRC, TJ, 22-12-00) (à propos de la clientèle d'Air Canada), « on se questionne sur les motifs du couple » (SRC, TJ, 21-12-00). La presse électronique véhicule également son propre cortège d'anglicismes : « Québec va de l'avant avec les fusions » (TVA, présentatrice, 22-12-00; cet anglicisme commence à être attesté en Europe), « on anticipe à nouveau un succès phénoménal » (SRC, TJ, 25 avril), « avec beaucoup trop d'emphase » (SRC, TJ, 28 avril), « il doit toujours garder le fort » (SRC, TJ, 21-12-00), « député de la législature albertaine » (SRC, Stéphan Bureau, 22-12-00), « les arguments mis de l'avant » (SRC, radio, 22-12-00), « la grande vente bat son plein » (SRC, TJ, 21-12-00).

Jules et Max ont hâtent [sic] de te retrouver!

Étant donné le parti pris des directions en faveur d'une langue qui ferait « peuple », il ne faut pas s'étonner que les journalistes des médias électroniques, tout particulièrement à la télévision de Radio-Canada, prennent des libertés avec Dame Grammaire. La hardiesse, dans ce domaine, n'a rien à envier à celle de la presse écrite :

Morphologie du nom

– genre

« Quebecor World veut rembourser un demi milliard de dettes... il est maintenant numéro un » (SRC, TJ, 25-04-00) (octroi d'un genre à un nom propre qui ne peut pas en avoir)

« Si les personnes âgées représentent un poids social trop lourd, alors qu'ils forment douze pour cent de la population, qu'en sera-t-il dans trente ans, alors qu'ils seront deux fois plus nombreux? » (SRC, Enjeux, 25-04-00)

– marque du pluriel (attribution d'une marque de pluriel de type verbal à un nom)

« Jules et Max ont hâtent de te retrouver! » (Radio-Canada, site internet jeunesse, Bonledogue Bazar, affiché pendant tout l'été 2000)

Morphologie du verbe

« *Les Mohawks sont à construire...* » (SRC, TJ, 21-12-00) (*forme attestée en Europe, mais dans le registre familier*)

Morphologie du pronom personnel

« *Si les personnes âgées représentent un poids social trop lourd, alors qu'ils forment douze pour cent de la population, qu'en sera-t-il dans trente ans, alors qu'ils seront deux fois plus nombreux?* » (SRC, Enjeux, 25-04-00)

– Syntaxe du verbe

« *Après que Daimler-Chrysler ait pris des mesures similaires...* » (SRC, radio, 22-12-00) (*français standard : « après que » + indicatif, variation fréquente en Europe*)

– utilisation transitive de verbes intransitifs

« *mousser la consommation* » (SRC, TJ, 21-12-00) (*français standard : « faire la promotion de »*)

« *le tiers de la fraude présumée ne peut être enquêtée* » (SRC, TJ, 03-05-00)

« *pourquoi la GRC ne va-t-elle pas perquisitionner Revenu Canada?* » (SRC, TJ, 03-05-00)

– Syntaxe de l'adjectif

– ordinal + superlatif

« *La SAQ est la huitième entreprise la plus admirée des Québécois* » (SRC, TJ, 21-12-00)

« *Harvey était devenu le troisième plus haut gradé de son parti aux Communes* » (SRC, TJ, 25-04-00)

– adjectifs antéposés (*influence de l'anglais, en expansion en Europe*)

« *en plein cœur du très francophone Plateau Mont-Royal* » (SRC, TJ, 21-12-00)

« *présentation ce soir du septième et décisif match de la saison* » (SRC sports, 25-04-00)

« *le controversé maire de New York* » (SRC, Stéphan Bureau, 27-04-00)

– Syntaxe de la phrase

– élimination du sujet *il* impersonnel en début de phrase

« *Faut dire que depuis son dernier spectacle...* » (SRC, TJ, 27-04-00)

« *Vaut mieux une petite salle bien remplie plutôt qu'un grand stade peut-être à moitié vide* » (SRC, TJ, 27-04-00)

– pluriels collectifs

« *une équipe de l'hôpital Necker de Paris vient de réaliser une première en thérapie génique; ils ont réussi... à restaurer le système immunitaire de quatre bébés* » (SRC, Stéphan Bureau, 27-04-00)

« *la moitié de la salle, surtout des représentants des banlieues, ont choisi de bouder son*

discours » (SRC, Stéphan Bureau, 27-04-00)

- **omission du *ne de ne... pas*** (très fréquent dans toute la francophonie)

« *C'est vraiment pas le temps d'accoucher* » (TVA, présentatrice, 22-12-00)

- **postposition non standard de la relative**

« *Le syndicat menace de déclencher la grève, lui qui a obtenu un vote de ses membres en ce sens* » (TVA, TJ, 22-12-00) (en français standard : « *lui qui* » a un sens de concession, « *alors qu'il* »)

- **liste d'épithètes surchargée**

« *ce soir au Téléjournal : le syndicaliste et témoin vedette à la commission Cliche André Desjardins est abattu* » (SRC, Stéphan Bureau, 27-04-00)

– interrogatives en subordonnées

« mais au bout du compte, on se demande qu'est-ce que ça va changer » (français standard : « ce que ça va changer ») (SRC, TJ, 25-04-00)

Les zinscrits et les non-zinscrits

Ces remarques ne visent pas à réclamer un retour à un âge d'or imaginaire de l'orthodoxie normative, mais à suggérer une réflexion collective sur la question. Le problème de la fidélité de la langue parlée à la norme ne se pose pas simplement dans les médias électroniques du Québec. La linguiste française Françoise Gadet, spécialiste du français populaire, a relevé à la télévision française certains changements morphologiques qui laissent rêveur. Ainsi, a-t-elle noté dans la bouche d'annonceurs l'introduction de la marque du pluriel à des endroits strictement interdits par la norme du français : « les inscrits et les non-inscrits », prononcé « les zinscrits et les non-zinscrits », ou « furieux d'avoir été poursuivis », prononcé « furieux d'avoir zété poursuivis » (il n'y a aucun moyen, à l'oral, de faire savoir autrement qu'il s'agit d'un pluriel, le x de furieux et le s de poursuivis ne se prononçant pas). Et quand les journalistes français parlent du « Parquet des Princes » et de « l'Arquet de Triomphe », on constatera qu'il s'agit du même phénomène de rétablissement non standard de l'ordre canonique consonne-voyelle que lorsqu'un annonceur québécois parle de l'« Esteu de Montréal ». Le refus du télescopage des sons k-d-t est le même des deux côtés de l'Atlantique. Ceci souligne le fait que les problèmes normatifs auxquels font face les médias sont souvent identiques dans l'ensemble de la francophonie. Toutefois, ils se posent avec une acuité supplémentaire sur ce continent, du fait d'une plus grande distance entre la norme officielle et la structure profonde de la langue d'ici.

Que faire?

Résumons les symptômes :

- 1) *Le français standard, vue de l'esprit depuis son acte de naissance, décroche de plus en plus de sa réalité langagière.*
- 2) *La pratique des médias québécois, presse électronique et presse écrite, diverge de façon notable du français standard.*
- 3) *Cette divergence n'est pas simplement le fait de la presse, on peut la constater également dans les discours publics, la langue des enseignants et, a fortiori, celle des élèves.*
- 4) *La société québécoise, lorsqu'elle est consciente du fait, ne veut pas du séparatisme linguistique. Mais la plupart du temps, elle n'en est pas consciente. La québéçisation de la norme se fait de façon anarchique et honteuse.*
- 5) *Les journalistes savent de façon intuitive qu'ils ne peuvent pas s'engager à fond dans une morphologie et une syntaxe qui seraient résolument divergentes ou dans des styles entièrement puisés dans le registre familier. Leur pratique quotidienne est donc schizo-phrénique; ils sont tiraillés entre, d'une part, le français standard distillé par l'institution scolaire, et d'autre part, le désir de rester proche de leur public.*

Maintenant les remèdes :

- 1) *Il n'y a pas de solution satisfaisante à court terme.*
- 2) *La langue française ne survivra que si elle accepte, comme les autres grandes langues qui l'entourent,*

que sa norme ne peut être que plurielle. La variation (y compris la variation orthographique) ne doit pas être réprimée, mais au contraire encouragée, ou plutôt accompagnée par une réflexion et un balisage collectif.

- 3) *L'histoire de la langue française étant intimement liée à celle de l'intervention étatique, ce sont avant tout les États qu'il faut convaincre d'accepter la pluralité de la norme, et au premier chef, leurs systèmes d'éducation.*
- 4) *L'effort international de réforme terminologique doit reprendre de plus belle, mais sur une base sensiblement différente, celle d'un dépistage des besoins réels des sociétés et d'une promotion prioritaire des inventions trouvées par les usagers. L'Académie française, organisme non élu qui se renouvelle en vase clos, doit redevenir un organisme consultatif sans droit de veto.*
- 5) *À l'échelle québécoise, il faut que l'État organise un débat de société pour que l'école, les médias et les citoyens puissent définir clairement la nature de la norme d'ici : les variations admises et les points d'ancrage à la langue commune.*
- 6) *Il faut faire sortir l'enseignement du français du marasme dans lequel il se trouve et s'assurer que les enseignants connaissent et possèdent les mécanismes des deux langues, la langue normée et la langue réelle, de façon à ce que les jeunes générations acquièrent une meilleure maîtrise de tous les registres.*
- 7) *Il faut inciter les patrons de presse à créer des structures d'intervention linguistique dans leurs salles de rédaction, en relation organique avec les commissions de terminologie de l'Office de la langue française. Un des moyens serait le recours à un amendement à la Charte de la langue française qui imposerait de nouvelles obligations aux institutions ayant une influence linguistique majeure : médias, agences de publicité, institutions d'enseignement.*

Bibliographie

- BALIBAR, Renée (1985). *L'institution du français : essai sur le colingisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF.
- BANNIARD, Michel (1990). *Viva voce : Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin*, Paris, *Études augustinienes*.
- BARBAUD, Philippe (1998). « *Tendances lourdes du français québécois* », dans : *Français d'Amérique : variation, créolisation, normalisation*, Patrice Brasseur (dir.), Avignon, CECAV, Université d'Avignon.
- BOUCHARD, Chantal. « *La langue et le nombril, histoire d'une obsession québécoise* », Fides, Montréal, 1998.
- BOUCHARD, Pierre et Jacques MAURAI (1999). « *La langue et l'école. L'opinion des Québécois* », dans : *Terminogramme*, Office de la langue française, Les Publications du Québec, septembre.
- CHAURAND, Jacques (1996). *Histoire de la langue française*, Paris, PUF.
- CHERVEL André (1977). *... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français : histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- CHEVALIER, Jean-Claude (1996). *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1998). *Maîtriser la langue pour assurer son avenir, avis*, Québec, mars.
- VILLERS, Marie-Éva de (1998). « *La réforme de l'orthographe est-elle restée lettre morte?* », dans : *Correspondance, vol.4, n° 1*, Centre collégial de développement de matériel didactique, Montréal.
- FRANCOEUR, Martin (1999). « *Y a-t-il encore un correcteur dans la salle?* », dans : *Le 30*, Montréal, Fédération professionnelle des journalistes du Québec, juin.
- HONVAULT, Renée (1999). « *L'ortografe? C'est pas ma faute!* », dans : *Panoramiques*, Renée Honvault (dir.), Courbevoie, France, Éditions Corlet.
- LAVOIE Thomas et Pierre GAUTHIER (1995). *Français de France et français du Canada*, Lyon, Centre d'études linguistiques Jacques Gondelet.
- LÉARD, Jean-Marcel (1995). *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin universitaire.
- LODGE, R. Anthony (1997). *Le français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard. [Traduit de French, from Dialect to Standard, 1993, Routledge, Londres.]
- LUCCI, Vincent et Agnès MILLET (1994). *L'orthographe de tous les jours, enquête sur les pratiques orthographiques des Français*, Honoré Champion, Paris.
- LUSIGNAN, Serge (1987). *Parler vulgairement, les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Vrin.
- MARCELLO-NIZIA, Christiane (1979). *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas.
- MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (1996). *Le français québécois – usages, standard et aménagement*, Québec, Institut de recherche sur la culture/Presses de l'Université Laval.
- MAURAI, Jacques (1999). *La qualité de la langue : un projet de société*, Gouvernement du Québec, janvier, Conseil de la langue française.

- MENEY, Lionel (1999). *Dictionnaire québécois-français : pour mieux se comprendre entre francophones*, Montréal, Guérin.
- MOREAU, Marie-Louise (1998). *La pluralité des normes dans la francophonie*, Université de Mons-Hainaut.
- OUELLON Conrad et Jean DOLBEC (1999). « La formation des enseignants et la qualité de la langue », dans : *La norme du français au Québec, perspectives pédagogiques*, Conrad Ouellon (dir.), Terminogramme, n° 91-92, Office de la langue française, Les Publications du Québec, septembre.
- POIRIER, Claude (1998). « De la défense à la codification du français québécois : plaidoyer pour une action concertée », dans : *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, Montréal, UQAM.
- PORTEBOIS, Yannick (1998). *Les saisons de la langue; les écrivains et la réforme de l'orthographe de l'Exposition universelle de 1889 à la Première Guerre mondiale*, Paris, Honoré Champion.
- PRESSE CANADIENNE, LA (1992). *Guide du journaliste*, Montréal, La Presse canadienne.
- ROUX, Paul (2000). *Lexique des difficultés du français dans les médias en usage à La Presse*, Montréal, La Presse.
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (2000). *La politique linguistique de la Radio française de Radio-Canada*, Montréal, mai.
- TRUDEAU, Danielle (1992). *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éditions de Minuit.
- VERREAULT, Claude (1999). « L'enseignement du français en contexte québécois : de quelle langue est-il question? », dans : *La norme du français au Québec, perspectives pédagogiques*, Conrad Ouellon (dir.), Terminogramme, n° 91-92, Office de la langue française, Les Publications du Québec, septembre.
- WRIGHT, Roger (1982). *Late Latin and early Romance in Spain and Carolingian France*, Liverpool, Francis Cairns Editor.